

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 94-0850/PRE approuvant le budget prévisionnel de l'exercice 1994 de l'établissement public «Palais du Peuple».

n° 94-0850/PRE

Ministère
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
18 septembre 1994

Numéro JO
n° 17 du 15/09/1994

Date du numéro
15 septembre 1994

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

'est approuvé le projet de budget prévisionnel de l'exercice 1994 de l'établissement public «Palais du Peuple» présenté en équilibre et arrêté en : Recette à la somme de 110.622.790 FD et en Dépenses à la somme de 110.622.790 FD

par le président de la République, HASSAN GOULED APTIDON.